

Objet : Epreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'Etudes de Base (CEB).
Réseau : TOUS
Niveau et services : fondamental / ordinaire et spécialisé
Période : Année scolaire 2010-2011

- A Monsieur le Ministre-Président du Collège de la Commission communautaire française, chargé de l'enseignement ;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement fondamental, ordinaire et spécialisé, libre subventionné par la Communauté française ;
- Aux directions des établissements d'enseignement fondamental, ordinaire et spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental et spécialisé ;
- Aux vérificateurs de l'enseignement **fondamental**.

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Service général du Pilotage du Système éducatif		
<u>Destinataires</u>	Directions des établissements susmentionnés		
<u>Contacts</u>	Sébastien DELATTRE Caroline DE PAEPE	02.690.81.91 02.690.81.75	sebastien.delattre@cfwb.be caroline.depaepe@cfwb.be
<u>Document à renvoyer</u>	NON		NON
<u>Nombre de pages</u>	2		
<u>Objet</u>	Epreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'Etudes de Base (CEB).		

Autorités : AGERS

Signataire(s) : Jean-Pierre HUBIN

Gestionnaire : Sébastien DELATTRE (Tél. 02/690.81.91)

Madame,
Monsieur,

Je vous informe que les dates de passation de l'épreuve externe commune liée à l'octroi du Certificat d'Etudes de Base sont fixées aux matinées des lundi 20, mardi 21, mercredi 22 et jeudi 23 juin 2011.

La participation à cette épreuve est obligatoire pour les élèves de 6^e année primaire dans l'enseignement ordinaire.

L'épreuve est également accessible aux

- élèves de l'enseignement primaire spécialisé, sur décision du Conseil de classe ;
- mineurs âgés d'au moins 11 ans le 31 décembre 2011, sur décision de l'autorité parentale.

Les épreuves des années antérieures sont accessibles sur le site www.enseignement.be/ceb.

Comme chaque année, une circulaire reprenant l'ensemble des modalités organisationnelles vous sera transmise ultérieurement.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN.